

# Construction de locaux Résultats à fin juin 2019

## Locaux autorisés

Durant le deuxième trimestre 2019, un peu plus de 860 000 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été autorisés dans la région Grand Est, soit une hausse de 20 % par rapport au deuxième trimestre 2018. Au niveau national, les autorisations de locaux sont en progression de 18 %. Comparées au premier trimestre 2019, les surfaces autorisées au deuxième trimestre sont en recul de 17 % au niveau régional.

À l'échelle départementale, la progression par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2018 est très marquée dans la Marne (+170 %), dans le Bas-Rhin (+81 %) et dans le Haut-Rhin (+46 %). En Meurthe-et-Moselle et en Moselle, les autorisations de locaux sont en repli, respectivement de 46 % et 26 %. Dans les départements ruraux de la région, les autorisations de locaux varient de -48 % dans les Ardennes à

+13 % dans l'Aube.

En cumul annuel, de juillet 2018 à juin 2019, les surfaces autorisées pour la construction de locaux non résidentiels s'élevaient à 3 375 000 m<sup>2</sup> sur le territoire du Grand Est, soit une hausse de 6 % par rapport à l'année précédente contre une progression de 1 % au niveau national.

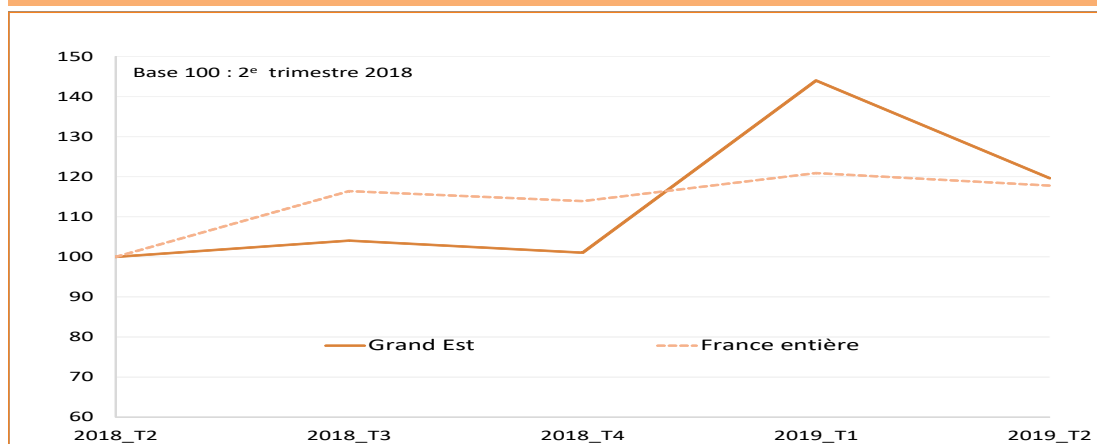
Sur les dix départements de la région, six affichent une croissance du cumul annuel allant de 3 % dans les Vosges à 42 % dans l'Aube. En Moselle et dans le Bas-Rhin, départements qui concentrent 44 % des autorisations régionales, le cumul annuel est en progression respectivement de 31 % et 34 %. Dans les autres départements, la baisse varie de -37 % en Haute-Marne à -21 % dans le Haut-Rhin.

Surface de plancher des locaux autorisés	Avr - Juin 2019		12 derniers mois (Juil 18 à Juin 19)	
	Cumul (m <sup>2</sup> )	T(N)/T(N-1) (%)*	Cumul (m <sup>2</sup> )	N/N-1 (%)*
Ardennes	26 300	-48	133 500	-32
Aube	39 000	13	275 700	42
Marne	154 000	170	479 500	0
Haute-Marne	21 500	-26	97 300	-37
Meurthe-et-Moselle	53 800	-46	217 700	-25
Meuse	21 700	2	135 400	29
Moselle	104 200	-26	602 300	34
Bas-Rhin	284 500	81	878 800	31
Haut-Rhin	94 200	46	323 400	-21
Vosges	62 400	-6	231 500	3
Région Grand Est	861 000	20	3 375 000	6
France entière	10 418 000	18	41 483 000	1

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

\* : comparaison avec la même période de l'année précédente

### Évolution trimestrielle des surfaces de locaux autorisés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

## Locaux commencés

D'avril 2019 à juin 2019, près de 577 000 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été mis en chantier dans la région Grand Est, en hausse de 17 % par rapport à la même période de l'année 2018. Au niveau national, la construction de locaux est en progression de 3 %. Comparées au cumul du premier trimestre 2019, les surfaces commencées au deuxième trimestre sont en augmentation de 10 % au niveau régional.

À l'échelle départementale, les mises en chantier sont en hausse dans sept départements sur dix. La croissance varie de 10 % dans le Haut-Rhin à 72 % en Moselle. La Meurthe-et-Moselle est le seul département urbain à afficher une décroissance des mises en chantier au second trimestre 2019 (-20 %).

En cumul annuel, de juillet 2018 à juin 2019, les mises en chantier de locaux non résidentiels sont en repli de 6 % dans la région Grand Est par rapport à l'année précédente. Au niveau national, le cumul annuel est stable sur la même période.

Au niveau départemental, un fort repli

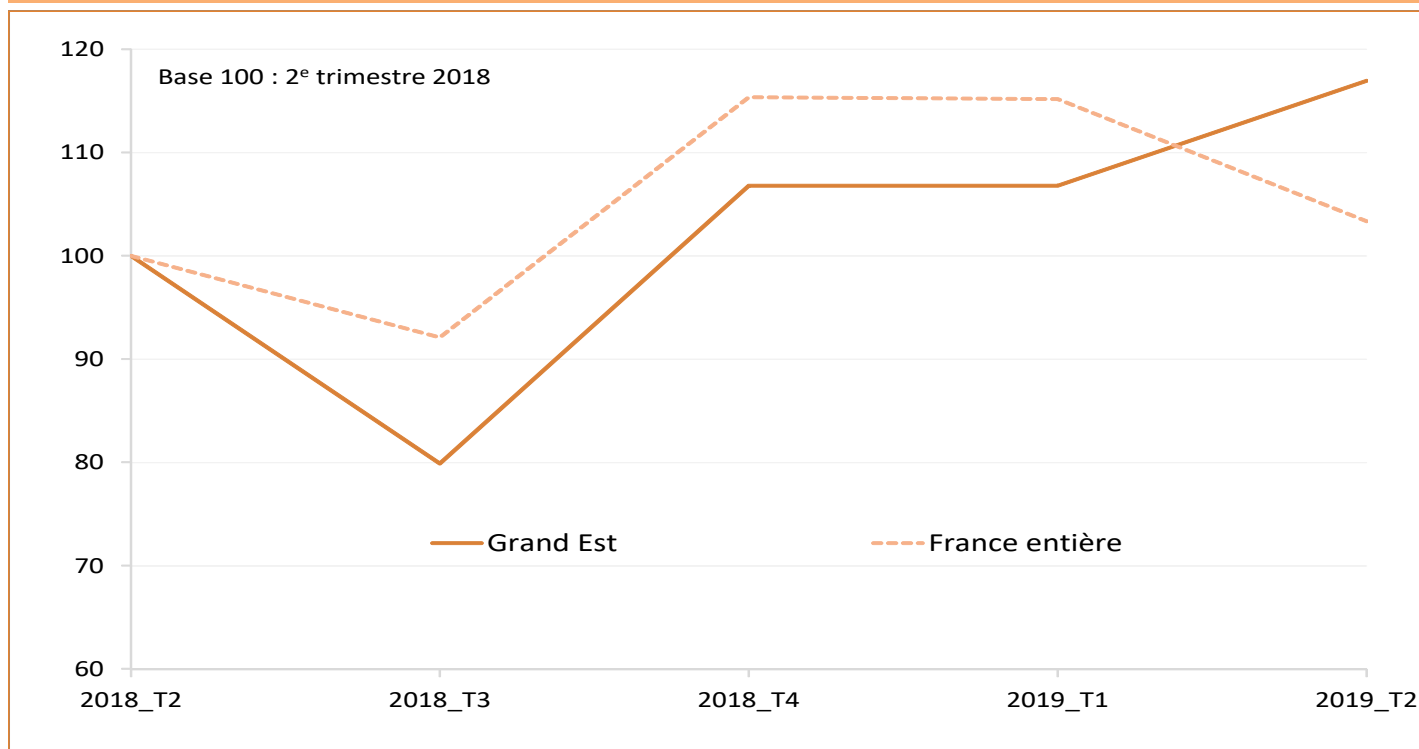
Surface de plancher des locaux commencés	Avr - Juin 2019		12 derniers mois (Juil 18 à Juin 19)	
	Cumul (m <sup>2</sup> )	T(N)/T(N-1) (%)*	Cumul (m <sup>2</sup> )	N/N-1 (%)*
Ardennes	20 600	0	113 100	19
Aube	17 900	-55	159 800	45
Marne	74 100	34	252 100	-39
Haute-Marne	8 400	-39	78 700	-14
Meurthe-et-Moselle	30 100	-20	107 300	-36
Meuse	16 600	41	58 500	11
Moselle	152 800	72	357 500	6
Bas-Rhin	166 700	14	507 700	11
Haut-Rhin	56 700	10	241 800	-4
Vosges	33 200	21	149 200	-14
Région Grand Est	577 000	17	2 026 000	-6
France entière	6 522 000	3	26 885 000	0

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte  
\* : comparaison avec la même période de l'année précédente

des cumuls annuels est observé dans la Marne (-39 %) et en Meurthe-et-Moselle (-36 %). À l'inverse, la hausse des mises en chantier est marquée dans l'Aube (+45 %) et dans les Ardennes (+19 %).

Le Bas-Rhin, qui concentre 25 % des mises en chantiers au niveau régional, enregistre une croissance du cumul annuel à fin juin 2019 de 11 %.

### Évolution trimestrielle des surfaces de locaux commencés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

## Type de locaux

Par type d'activité, le fort rebond des autorisations au deuxième trimestre 2019 par rapport au deuxième trimestre 2018 touche l'ensemble des secteurs économique. Hormis le secteur de l'industrie et du commerce où la croissance est respectivement de 3 % et 7 %, tous les autres secteurs connaissent une croissance à deux chiffres. La hausse des autorisations de locaux varie de 12 % pour les exploitations agricoles ou forestières à 369 % pour les

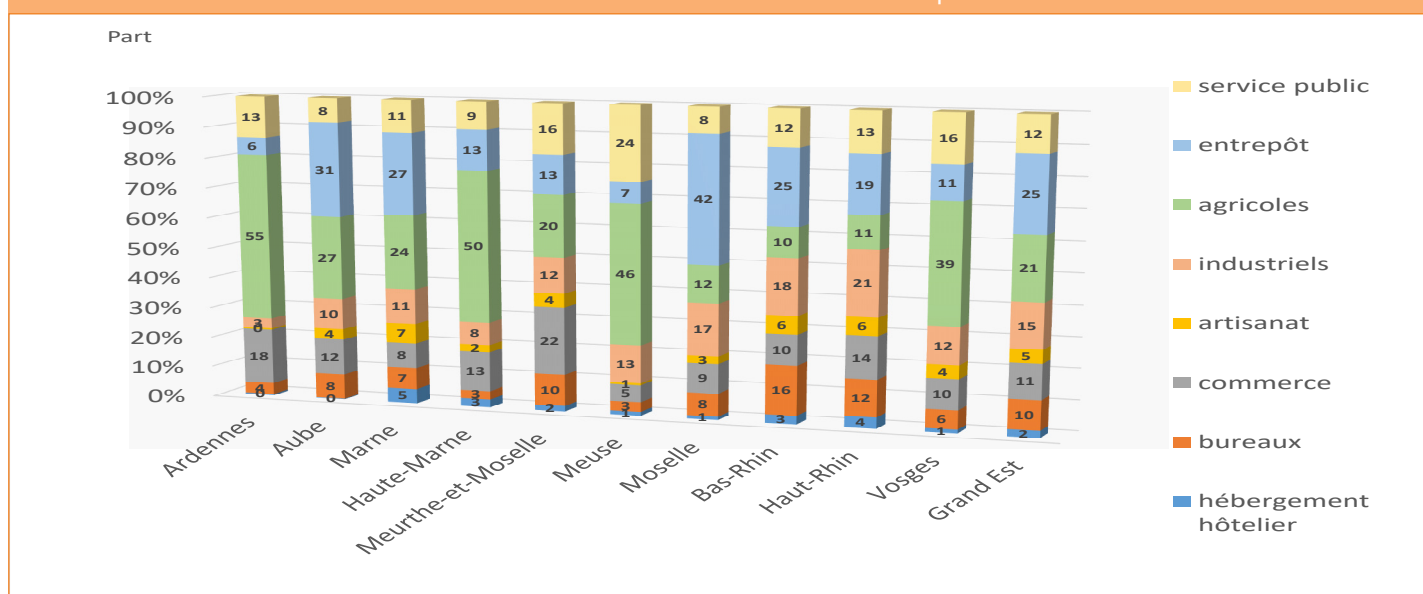
hébergements hôteliers. En volume, les trois secteurs en tête des autorisations sont respectivement, les entrepôts, les exploitations agricoles ou forestières et les locaux industriels. Pour les mises en chantiers, excepté les locaux agricoles, artisanaux et du secteur public, tous les autres secteurs sont en croissance. En cumul annuel, la hausse des autorisations de locaux ne concerne que trois secteurs : les entrepôts (+46 %), les

exploitations agricoles ou forestières (+12 %) et les bureaux (+10 %). Le repli dans les autres secteurs d'activités varie de -7% pour le service public à -14% pour l'artisanat. Pour les mises en chantiers, ce sont principalement les surfaces de locaux industriels, les commerces et les locaux de service public qui expliquent la baisse globale observée.

Surface de plancher par type de locaux	Avr - Juin 2019			12 derniers mois (Juil 18 à Juin 19)		
	Cumul (m²)	T(N)/T(N-1) (%)*		Cumul (m²)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière		Grand Est	France entière
Locaux autorisés (m²)	861 000	20	18	3 375 000	6	1
Hébergement hôtelier	35 900	369	19	78 200	-12	9
Bureaux	97 400	38	32	328 100	10	3
Commerce	90 900	7	6	380 000	-12	-18
Artisanat	40 500	16	1	152 900	-14	7
Industrie	121 500	3	21	497 900	-10	4
Exploitation agricole ou forestière	190 800	12	19	704 800	12	-2
Entrepôt	192 100	13	35	831 700	46	18
Service public ou d'intérêt collectif	92 400	48	-3	401 600	-7	-5
Locaux commencés (m²)	577 000	17	3	2 026 000	-6	0
Hébergement hôtelier	21 200	55	-20	41 200	10	-1
Bureaux	55 900	24	-5	231 800	4	4
Commerce	57 400	4	-18	237 900	-26	-19
Artisanat	21 600	-41	8	93 600	-6	5
Industrie	124 900	100	12	280 900	-29	-1
Exploitation agricole ou forestière	102 200	-12	26	421 000	9	14
Entrepôt	130 000	55	11	415 800	26	-2
Service public ou d'intérêt collectif	64 000	-20	-8	303 300	-15	-6

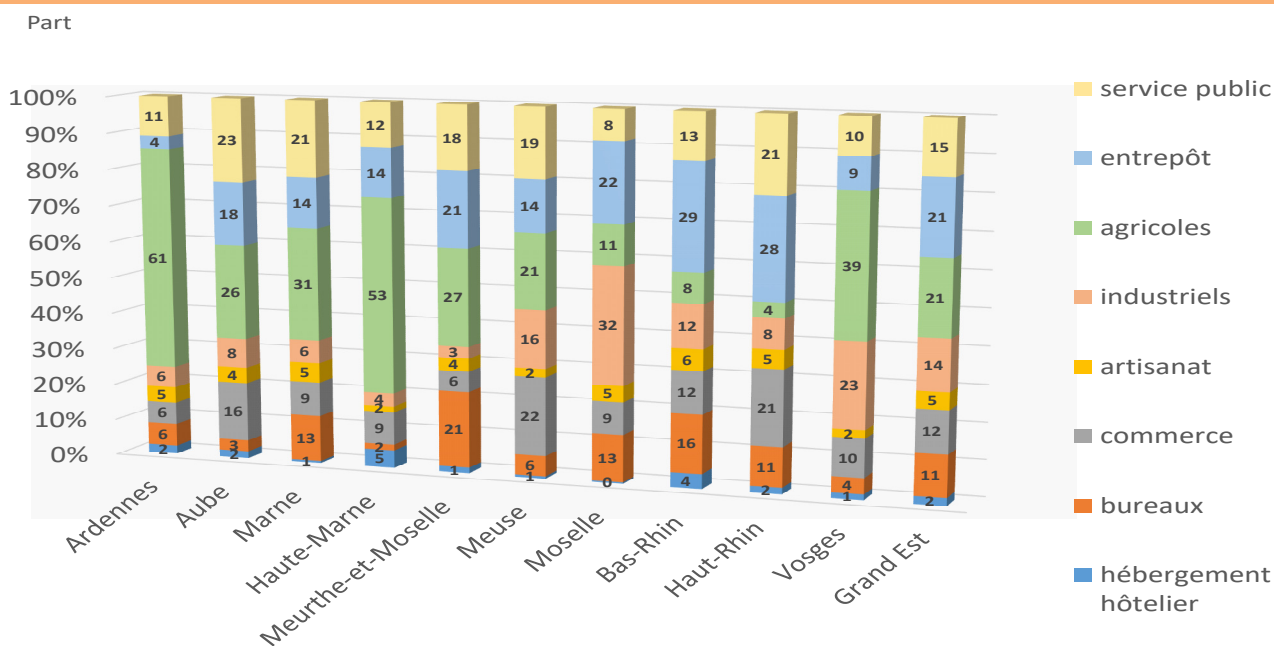
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte  
\* : comparaison avec la même période de l'année précédente

Surface des locaux autorisés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Surface des locaux commencés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est , Sit@del2, date de prise en compte

### Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont élaborés à partir de résultats issus de la base de données Sit@del2. Celle-ci rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis délivrés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs au ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Ils sont exprimés en date de prise en compte, c'est-à-dire à la date à laquelle l'événement (autorisation, ouverture de chantier, etc.) est enregistré dans la base de données Sit@del2. Jusqu'en décembre 2013,

les résultats en date de prise en compte ne contiennent pas de données relatives à Mayotte.

La réforme du droit du sol d'octobre 2007 a introduit la notion de local artisanal ; par ailleurs, les surfaces hors œuvre brut (Shob) des parkings et des aires de stationnement ne sont plus mesurées. La réforme intervenue au 1<sup>er</sup> mars 2012 crée le concept de surface de plancher en lieu et place des précédentes Shon et Shob. Les résultats mentionnés dans cette publication sont tous exprimés selon cette nouvelle norme de mesure.

Les surfaces de stockage agricole, supprimées par la réforme de 2007, ont été réintégrées par la réforme de 2012.

#### Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

**Mohamed MEKKI**  
Service connaissance et développement durable